



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
10^{ème} séance

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE
du 25 juin 2018 au BSP à 19h00**

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal n° 9 du 28 mai 2018
2. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour la rénovation du terrain de football principal des Vieilles Carrières et le remplacement de la surface en gazon naturel par du gazon synthétique
3. Rapport de gestion et examen des comptes 2017
4. Motions et interpellations
 - 4.1 Motion du parti des Verts : « Pour une revalorisation du parc public de la Rue de la Rebatte »
5. Nomination du bureau – président(e), vice-président(e), secrétaire – du Conseil général pur la période 2018-2019, dès le 1^{er} juillet 2018
6. Communications du Conseil communal
7. Questions – divers

M. Patrice Zürcher, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée, au public et à la presse.

Présents : 29 présents

Excusé : 0

Absent : 0

Majorité : 15

1. Procès-verbal n° 6 du 28 mai 2018

Votation : accepté à l'unanimité

2. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour la rénovation du terrain de football principal des Vieilles Carrières et le remplacement de la surface en gazon naturel par du gazon synthétique

Mme Martine Steiger Burgos, Conseil communal, effectue une présentation Powerpoint du rapport. Elle présente et passe la parole à M. Patrick Pollicino, chef du Service des sports de la Ville de Neuchâtel.

M. Patrick Pollicino, gestionnaire des installations sportives de la Ville, fait part de son expérience sur l'utilisation de terrains synthétiques. Il indique qu'il s'agit d'une manière de proposer des infrastructures de qualité. A noter que la qualité des fibres synthétiques (3^{ème} génération) remplis de granulats donne vraiment l'impression d'évoluer sur un terrain naturel. L'avantage du terrain synthétique est également que l'on peut pratiquer non seulement le football, mais également d'autres sports comme le hockey sur gazon, le football américain et ainsi offrir une grande diversité d'activités. Les sollicitations de la part des autres clubs ne manquent pas. Il y a donc la possibilité de le louer régulièrement. Enfin, au niveau des blessures, il n'y en a pas plus que sur un terrain naturel.

M. Alain Gerber demande ce qui peut être réclamé financièrement aux clubs qui souhaitent louer le terrain ? Peut-on demander le prix réel du coût journalier ou c'est le contribuable qui devra payer ? **M. Patrick Pollicino** indique qu'il s'agit d'une politique tarifaire qui diffère d'une commune à l'autre. Il ne peut donc pas se prononcer sur ce qui serait pratiqué à Hauterive.

M. Pascal Begert demande quelle est la durabilité des terrains synthétiques de nouvelle génération. On parle en général de 12 voir 15 ans. **M. Patrick Pollicino** indique que la durabilité est en corrélation avec l'entretien du terrain, le taux d'occupation, etc.

M. Antonio Peluso, Conseil communal, donne des éclaircissements sur l'investissement et les procédures qui suivront. Lorsque le Conseil communal mettra ce projet au concours, la concurrence des différents intervenants permettra peut-être d'avoir des prix à la baisse. Il n'y a pas de troisième variante, le statu quo n'étant pas possible. Les exigences de l'ASF et de l'ANF sont telles qu'il n'est pas possible de continuer à jouer sur le terrain actuel en très mauvais état. L'idée du terrain synthétique est le fruit d'une mure réflexion remontant à une dizaine d'années.

Les coûts annuels (entretien, eau, etc.) du terrain synthétique sont plus favorables que ceux du terrain naturel. C'est un élément qui joue en sa faveur. D'autres économies permettent une redistribution des tâches au sein du service technique en rapatriant certaines d'entre-elles qui sont aujourd'hui confiées à l'externe. C'est le bon moment pour cet investissement car il ne compromet pas les investissements futurs. Si nous devons recourir à l'emprunt pour financer cet objet, les taux d'emprunt sont actuellement favorables et sinon nous réussirons à le financer à travers la réalisation de la vente d'un bien immobilier. En tout état

de cause, ce n'est pas la construction du terrain de football synthétique qui obligerait la Commune à augmenter le coefficient fiscal.

Avis des commissions

M. Pascal Begert, commission SPLC

La commission a approuvé à l'unanimité la demande de crédit pour un terrain synthétique. L'aspect technique et l'évolution vers les terrains synthétiques ont joué un rôle important et les explications de l'entreprise Sportfloor nous ont convaincus de l'importance de pouvoir et de devoir réaliser le terrain synthétique à Hauterive.

M. Laurent Besancet, Commission financière

La Commission financière s'est réunie avec à l'ordre du jour de sa séance : les comptes 2017 et cette demande de crédit. La demande de crédit a suscité plus de débats et de questions que l'approbation de l'ensemble des comptes 2017. C'est dire si ce dossier est sensible. Il faut rappeler que ce rapport avait été présenté en Commission financière en 2017 et avait été renvoyé au Conseil communal pour complément d'information. Ce soir, c'est un rapport très complet et très détaillé qui nous est présenté, et pour cela la Commission financière remercie le Conseil communal. Lors de sa séance, la Commission financière a également pu apprécier la présence de M. Pollicino du Service des sports de la Ville de Neuchâtel, qui possède plusieurs terrains synthétiques de nouvelle et ancienne générations. Il a pu nous éclairer sur les expériences réalisées par la Ville, notamment en matière de durée de vie des revêtements.

Le Conseil communal nous a présenté l'inventaire des charges actuelles d'entretien du terrain. Il nous a été également présenté les exigences à remplir en matière de normes actuelles. Nous avons pu évaluer les deux variantes, à savoir rénovation du terrain actuel ou passage à une structure synthétique. Le Conseil communal insiste à juste titre sur le choix entre une solution chère (la réfection du terrain actuel) et une autre encore un peu plus chère (la pose d'un terrain synthétique). Mais, surtout, que le statu quo n'existe pas.

La Commission financière s'est également montrée perplexe sur les montants articulés, qui ont quasi doublé entre le premier rapport de 2017 et celui qui est présenté ce soir. Alors, certes, nous comprenons que le rapport de 2017 faisait état d'estimation (et c'est une des raisons qui avaient motivé le renvoi du rapport) alors que les chiffres de ce soir se basent sur une étude plus précise. Mais néanmoins, nous sommes quelque peu inquiets de voir les prix augmenter à chaque version du rapport. Un autre point a suscité de nombreux débats. Il s'agit du taux d'amortissement des différentes positions. La Commission financière craint que le revêtement ne doive être changé après 10-12 ans d'utilisation alors même qu'il n'a pas encore été totalement amorti. Nous avons donc proposé, dans un premier temps, un amendement allant dans le sens d'un amortissement de 10%, au lieu des 6,5% proposés, pour le revêtement. Par contre, la durée de vie des autres couches de la structure varie entre 2% et 4% selon leurs durées de vie respectives. A la fin du compte, l'impact financier est quasiment identique, la Commission financière a donc renoncé à amender l'arrêté sur ce point.

Le point qui a été le plus débattu est certainement la position du FC Hauterive par rapport à ce nouveau terrain. Le Conseil communal se défend de l'idée qu'il s'agit d'un cadeau au FC Hauterive. La Commission financière maintient que, même si tous les habitants d'Hauterive pourront apprécier la qualité de ce nouveau complexe sportif, c'est néanmoins le FC Hauterive qui en sera le principal bénéficiaire. Et à ce titre, quels efforts va consentir le FC Hauterive dans le financement de cet outil de travail qui va grandement faciliter sa vie de club sportif ? Le rapport fait état d'une augmentation de loyer de Fr. 10'000.- par année. Il faut savoir que la grande partie de cette somme est en fait l'équivalent des économies réalisées par le FC Hauterive grâce au terrain synthétique. Il ne s'agit donc pas d'un réel effort, mais plutôt d'un transfert de charge. La Commission financière aurait souhaité un effort plus marqué de la part du FC Hauterive, même si cela devait se traduire par une augmentation des cotisations des membres. Lorsqu'on sait que chaque membre junior

dépense chaque mois plusieurs dizaines de francs d'abonnement de téléphonie mobile, une petite augmentation des cotisations de Fr. 10.- ou Fr. 20.- par année pour aider au financement d'un terrain qui va changer la vie du club, nous aurait paru plus que justifiée. Cet emprunt de près de 2 millions sera financé par le contribuable altaripien et celui-ci n'en profitera que peu. En résumé, l'effort consenti par le bénéficiaire, c'est-à-dire le FC Hauterive, n'est pas à la hauteur des gains de confort qu'offrira ce terrain synthétique. L'effort demandé au club est quasi identique à celui qui est demandé au contribuable altaripien. Cela nous paraît un peu déséquilibré.

Il a été évoqué également le problème des vestiaires vétustes qui devront être refaits intégralement sous peu, si la commune veut louer le terrain synthétique à d'autres sociétés. Nous devons donc nous attendre à devoir investir à nouveau quelques centaines de milliers de francs pour ces rénovations. La Commission financière sera attentive, le moment venu, à ce que ce nouvel investissement soit supporté de manière plus marquée par le FC Hauterive. Nous espérons que le message est bien passé.

La Commission financière et le Conseil communal s'accordent à dire que ce terrain constitue une opportunité pour la Commune de développer des activités diverses au centre sportif. La Commission financière est sensible au potentiel que représente ce terrain synthétique pour constituer un centre poly-sportif et encourage vivement l'exécutif à explorer toutes les pistes en vue de développer les sources de revenus supplémentaires par l'occupation et la mise à disposition du Centre sportif et de ses installations.

Ce rapport a été vivement débattu et le résultat des votes le prouve : 5 oui / 0 non / 3 abstentions. *Préavis favorable d'une majorité de la Commission financière.*

M. Alain Gerber demande ce qu'il advient du terrain Sud. **Mme Martine Steiger Burgos** répond que le terrain Sud est un terrain public utilisé par le FC comme terrain d'entraînement. Les frais d'entretien de ce terrain sont moins importants que pour le terrain Nord. Il est beaucoup moins arrosé et tondu régulièrement car les exigences sont beaucoup moins élevées. En termes de coût, il ne faut pas comparer les deux terrains. Pour l'instant il n'est pas prévu de travaux sur ce terrain.

Mme Anna Ciccarone demande s'il n'y aurait pas la possibilité de demander aux communes voisines une participation étant donné que des enfants de ces villages viennent jouer sur Hauterive. **Mme Martine Steiger Burgos** indique qu'il s'agit d'un échange et qu'il y a aussi des enfants d'Hauterive qui vont jouer dans les communes voisines.

M. Antonio Peluso demande à **M. Patrick Pollicino** si la Ville de Neuchâtel s'est également posé la question. **M. Patrick Pollicino** précise que, dans ce cas, la logique serait de créer un syndicat intercommunal. On ne peut pas contraindre une autre commune à participer au financement d'une infrastructure qui serait utilisée par ses propres citoyens et contribuables.

M. Adnan Peco demande si le terrain Sud sera également remis aux normes. **Mme Martine Steiger Burgos** précise que c'est un terrain d'entraînement. Qu'il est de taille plus réduite et que les matchs officiels ne peuvent pas avoir lieu sur ce terrain, sauf pour certaines équipes juniors.

Mme Anne Llach demande si l'on a une idée du montant des cotisations des membres du club du FC. **Mme Steiger Burgos** indique qu'il s'agit de cotisation de CHF 180.- à CHF 230.- par année selon l'âge des footballeurs.

M. François Monnier ne comprend pas pourquoi un loyer approximatif est fixé dans lequel il n'est même pas défini les charges, qui normalement sont à la charge du locataire. Pourquoi ne prendrait-on pas en considération une partie de l'estimation des frais d'entretien de la part du FC Hauterive ? **Mme Martine Steiger Burgos** indique qu'en plus du montant de la location, il y a les frais du chauffage et d'éclairage. Dans le projet présenté, il est prévu que

ce soit le FC qui s'occupe de l'entretien courant du terrain (passage d'une brosse afin d'égaliser les granulats, arrosage avant match, etc.). Si tout à coup pour une raison ou une autre ceci ne devait pas fonctionner, le montant du loyer serait revu.

M. François Monnier demande si dans le cas d'un terrain synthétique, un emplacement devait être abimé, il y a des solutions pour réparer. **M. Patrick Pollicino** indique que des réparations ponctuelles peuvent bien entendu être effectuées.

Mme Michèle Gilliard demande s'il est prévu de former les personnes qui s'occuperont du terrain et notamment le FC Hauterive. Y aura-t-il une seule personne dans la commune qui sera formée et qui aura cette expérience ? **Mme Martine Steiger Burgos** indique que les personnes qui s'occuperont de l'entretien doivent avoir la formation adéquate. Le fournisseur forme les personnes à l'utilisation des machines.

M. David Wintgens demande si le terrain sera accessible durant la fête scolaire. **Mme Martine Steiger Burgos** indique que oui.

Mme Lorena Villena Egas Sagne demande si le terrain pourrait être plus ouvert à la population et pas seulement aux clubs. **M. Martine Steiger Burgos** précise que le terrain sera ouvert aux personnes qui en auront fait la demande. Pour les familles, le terrain situé au Sud est à leur disposition.

Mme Fanny Noghero demande des précisions quant au grillage autour du terrain. **Mme Martine Steiger Burgos** indique que, étant donné que le terrain sera loué à des tiers, nous serons obligés de restreindre l'accès.

M. Pascal Brander demande la hauteur du grillage. **Mme Martine Steiger Burgos** précise que ce qui est demandé par l'ASF, ce sont des pare-ballons derrière les buts qui sont déjà en place actuellement et qui seront vraisemblablement réutilisés. Sur le reste du pourtour, probablement un grillage de 2 mètres, surtout du côté de la route.

M. Pascal Brander demande si les spectateurs se trouvent derrière le grillage. **Mme Martine Steiger Burgos** indique que les spectateurs pourront vraisemblablement se tenir à l'intérieur, dans le périmètre de sécurité. **M. Pascal Brander** fait remarquer que l'impact visuel sera énorme. **Mme Martine Steiger Burgos** précise qu'actuellement, les ballons qui vont sur la route sont une source de danger. C'est une question de sécurité de pouvoir fermer le terrain du côté de la route.

M. Olivier Favre demande des précisions sur : « le terrain naturel a dépassé depuis très longtemps la durée recommandée pour un terrain naturel et que son remplacement à court terme est inévitable ». Que se passe-t-il si le vote est négatif ? **Mme Martine Steiger Burgos** indique que la remarque est en référence avec la durée théorique d'un gazon naturel qui est de 25 ans. Sur un terrain synthétique, c'est l'ASF qui vient vérifier l'état de la pelouse. D'un commun accord avec le propriétaire du terrain, il est décidé après x années d'une date de changement. Cette contrainte n'intervient pas avec le gazon naturel. Actuellement l'eau ne s'écoule pas correctement. À certaines périodes de l'année, le terrain est impraticable.

M. Pascal Brander fait part de ses remarques sur l'aspect écologique. Il lit une étude effectuée par l'institut de Berkeley : *La production annuelle en oxygène et la fixation de dioxyde de carbone d'un hectare de gazon naturel est plus importante que celle d'un hectare de forêt. Le gazon est vital pour la séquestration du carbone. Inversement le gazon synthétique provient essentiellement de l'industrie pétrochimique qui est contributeur majeur au réchauffement climatique. En effet, le gazon artificiel rejette plus de gaz à effet de serre pendant sa production, son transport et son traitement que tout ce que pourrait générer l'entretien du gazon naturel.* Il a pris contact avec la Commune de La Tène qui a un terrain naturel. Ce dernier est équipé d'un robot qui permet de diminuer de 50% le montant des frais. Après 4 ans d'utilisation, il n'utilise plus d'engrais (élément nocif pour le gazon). La

Commune fait partie d'un label PSE « Pelouse sportive et écologique » qui permet de supprimer les engrais et de travailler uniquement avec des engrais organiques. Connaissez-vous ce label ? Le parti vert'libéral espère voir évoluer ses enfants et petits-enfants sur une matière vivante et saine plutôt que sur une surface synthétique et stérile. **Mme Martine Steiger Burgos** répond qu'actuellement le responsable passe trois fois par semaine la tondeuse, ce qui permet également de laisser le gazon sur le terrain, gazon qui fait alors office d'engrais. Aujourd'hui déjà, on utilise moins d'engrais qu'il est théoriquement préconisé. Dans le rapport il est indiqué une étude qui arrive à la conclusion que les terrains synthétiques sont écologiquement plus intéressants si l'on prend comme référence la durée d'un match. La différence d'utilisation est tellement importante que l'impact écologique par match est trois ou quatre fois moins important sur un terrain synthétique que sur un terrain naturel. Un terrain synthétique permet d'économiser de la place. Si l'on a un terrain naturel et que l'on respecte les 10 ou 14 heures d'entraînements permises pour ne pas préjudicier l'exploitation future, notre commune aurait besoin de trois terrains. Un terrain synthétique permet d'économiser la construction d'un autre terrain naturel, dont la surface équivalente peut ainsi rester en prairie fleurie, qui a une valeur écologique est nettement plus intéressante qu'un terrain en gazon naturel.

M. Pascal Begert tient à préciser que, malgré la qualité actuelle du terrain suite au beau temps et à l'entretien important, on remarque que ce terrain est en bout de course et qu'il faudra passer tôt au tard à un investissement de rénovation de l'ordre de CHF 1'000'000.- . En tant que membre du groupe des Verts et président de la commission technique de l'ANF, un terrain synthétique à Hauterive est extrêmement important. Important pour le club et les collaborations possibles avec les clubs de l'Est de Neuchâtel avec des possibilités de locations. Il y a aussi le jumelage des activités du Centre sportif avec celle du terrain synthétique et l'émergence d'un nouveau terrain poly-sportif. La possibilité de faire des camps annuels ouverts au service de la population, des sociétés de gymnastique, des écoles, des milieux culturels, associatifs actifs dans la santé, la promotion de la santé, la musique, le bien-être. Il défend ce projet de par sa position et aussi par ses convictions sur la possibilité que ce centre poly-sportif prenne de l'ampleur au fil du temps.

Avis des groupes

Mme Michèle Gilliard, groupe les Verts

La totalité des membres a reconnu la qualité du dossier qui a été fourni. Il a suscité beaucoup de débats et le résultat a été : 2 oui, 1 non et 3 abstentions.

M. Lionel Capelli, groupe PLR

Beaucoup de débats et de discussions, mais au final, la majorité des membres présents s'est déclarée favorable au remplacement du gazon naturel par un gazon synthétique.

M. David Wintgens, groupe socialiste

Il y a eu des « a priori » au départ. Suite à la comparaison détaillée effectuée des avantages et des inconvénients, les membres se sont prononcés à l'unanimité pour le terrain synthétique.

Lecture de l'arrêté

Votation :	16	oui
	6	non
	6	abstentions

M. Patrice Zürcher remercie **M. Patrick Pollicino** pour les précisions apportées et le libère.

3. Rapport de gestion et examen des comptes 2017

M. Thomas Zeller, Conseil communal, énumère les événements importants qui se sont produits durant sa période de présidence 2017-2018, notamment :

- un incendie au centre du village
- les travaux de la quatrième étape du PGEE
- le report de l'harmonisation de l'impôt sur les frontaliers
- le début des travaux d'étude pour une rationalisation des bâtiments scolaires
- les nouveaux projets d'urbanisation à l'horizon
- le terrain de football synthétique approuvé par le Conseil général de ce soir

Il fait également un tour d'horizon des différents dicastères et sous-dicastères. Il remercie ses collègues pour le travail accompli durant la période de sa présidence.

M. Antonio Peluso, Conseil communal, introduit le rapport sur les comptes 2017.

Lecture des comptes

Au nom du parti socialiste, **Mme Carole Bill** souhaite savoir dans quelle mesure les brochures easyvote pourraient être disponibles pour les aînés. **M. Thomas Zeller, Conseil communal**, indique qu'easyvote est fait pour les jeunes, par les jeunes. Mais le Conseil communal va analyser la demande, tout en précisant que ce n'est pas la Commune qui distribue ces brochures.

Avis des groupes

M. Michel Migliore, groupe PLR

Le groupe PLR a accepté les comptes 2017 à l'unanimité.

Mme Carole Bill, groupe socialiste

Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour le travail fourni et accepte à l'unanimité les comptes 2017.

Mme Eduardo Grieve Clark, groupe les Verts

Le groupe des Verts a accepté à l'unanimité les comptes 2017.

M. Laurent Besancet, commission financière

La Commission financière remercie le personnel communal pour l'établissement des comptes 2017 sous sa nouvelle forme (MCH2). Elle est consciente de l'important travail que cela a nécessité. Elle relève que l'incidence du report de l'harmonisation des impôts génère un résultat finalement négatif affichant une perte de CHF 130'000.- au lieu d'un bénéfice de CHF 170'000.-. Cette systématique, qui vise année après année à reporter sur les communes les charges de l'Etat, est dénoncée par la Commission financière. Mais celle-ci doit malheureusement constater que cette pratique bien ancrée au sein de l'Etat se poursuit inlassablement. Pour le solde, la Commission financière a pu poser toutes les questions de présentation et d'interprétation, et a obtenu toutes les réponses. Vote : 8 oui sur 8 personnes présentes !

Lecture de l'arrêté

Votation : *accepté à l'unanimité*

4. Motions et interpellations

4.1 Motion du parti des Verts : « Pour une revalorisation du parc public de la Rue de la Rebatte »

M. Adnan Peco, parti Les Verts, donne des précisions. Suite à l'organisation depuis plusieurs années, du troc de plantons dans le petit parc public de la Rebatte, les Verts ont remarqué que ce coin de verdure n'était pas mis en valeur et souhaite qu'une réflexion soit faite pour le valoriser et que la population puisse se le réapproprier.

La motion est renvoyée au Conseil communal pour un rapport dans un délai de 6 mois maximum comme le préconise le Règlement de commune.

5. Nomination du bureau – président(e), vice-président(e), secrétaire – du Conseil général pour la période 2018-2019, dès le 1^{er} juillet 2018

Président : Lionel Capelli (PLR)
Vice-présidente : Carole Bill (PS)
Secrétaire : Fanny Noghero (PLR)

6. Communications du Conseil communal

Composition du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2018 :

Président : Jean Wenger
Vice-présidente : Martine Steiger Burgos
Secrétaire : Antonio Peluso
Vice-secrétaire : François Barben
Membre : Thomas Zeller

Prochaines séances du Conseil général :

24 septembre 2018
17 décembre 2018

7. Questions - divers

M. Patrice Zürcher informe l'assemblée de trois démissions de Conseil général : MM. Jérôme Evrard (PLR), Alain Corbellari (PS) et Pascal Begert (les Verts).

M. Alain Gerber demande ce qu'il en est de l'éclairage public en panne dans son quartier – Impasse Alphonse-Albert - depuis plus d'une semaine. Par ailleurs, il fait remarquer que la modification de certaines zones du port en juin, durant la belle saison, n'est peut-être pas la meilleure période pour entreprendre des travaux. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait plus tôt ? **M. Jean Wenger** répond que, pour l'éclairage public, la panne est survenue suite aux problèmes constatés dans le centre du village. L'entreprise concernée y travaille et le problème devrait être réglé prochainement. **Mme Martine Steiger Burgos** répond pour la question du port. Ce sont des travaux qui étaient prévus l'année passée et qui ont pris du retard en raison de la priorité donnée aux contrôles de sécurité au niveau des installations électriques. Le projet a été adapté, mais elle reconnaît que les travaux tombent à une mauvaise période et s'en excuse.

M. Pascal Brander s'étonne que la Route du Brel soit à nouveau ouverte au vu du prix d'un enrobé. Il trouve que c'est un scandale et demande des explications. **M. Jean Wenger** précise que ce n'est pas la Commune, mais bien le Canton qui effectue les travaux. Malheureusement il s'agit d'un affaissement important suite aux travaux effectués par l'Etat l'automne passé et ce dernier a décidé d'intervenir en urgence avant qu'un accident ne se produise. Il n'y aura aucune charge financière pour la commune

Mme Anne Llach souhaiterait savoir si le talus qui a été défriché au Chemin des Buis, pour la pose du container, va rester en friche. **M. Jean Wenger** indique que le groupe est chargé d'y remédier car le travail effectué ne satisfait pas la Commune.

La séance est levée à 21H25

La rédactrice
Manuella Sarret

Le Président :

La Secrétaire:

Patrice Zürcher

Carole Bill